



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 4 février 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

## *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Jean-Yves PIAN
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	Mlle Stéphanie MODDE
M. Gilbert MENUT	M. Alain MILLOT	M. Philippe CARBONNEL
Mme Colette POPARD	M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. José ALMEIDA	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre-Olivier LEFEVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mlle Christine MARTIN	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Patrick BAUDEMENT
M. François-André ALLAERT	M. Alain MARCHAND	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohammed IZIMER	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Rémi DELATTE
Mlle Badiââ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET		Mme Noëlle CABBILLARD.

## *Membres absents :*

M. Lucien BRENOT	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
M. Michel ROTGER	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Pierre LAMBOROT pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEVRE
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Rémi DETANG.

## **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Recrutement d'un chargé de mission contractuel pour la prévention et la réduction des déchets**

Le Grenelle de l'environnement a mis en avant la thématique de la prévention et la réduction des déchets. Le Grand Dijon souhaite s'emparer de cet enjeu et avait d'ailleurs conduit au sein du service Collecte et tri des déchets une étude d'optimisation.

Dans ce cadre, il est proposé de recruter pour une durée limitée de 6 ans un chargé de mission prévention et réduction des déchets.

Cet emploi a vocation à concevoir et déployer la démarche de prévention sur le territoire de l'agglomération.

Pour ce faire, l'agent mettra en œuvre les activités suivantes :

Réaliser un diagnostic du territoire en identifiant les gisements d'évitement de la production de déchets sur le territoire,

Elaborer un plan d'actions précis assorti d'échéances (objectifs, cibles, indicateurs de suivi...) pour réduire les déchets, tant au niveau des ménages que des professionnels.

Mettre en œuvre le programme d'actions défini et validé et animer le réseau des acteurs intervenant dans ce cadre,

Participer à la conception d'outils de communication et de promotion,

Tenir des tableaux de bord de suivi de la prévention et établir des rapports d'activité.

Il est donc proposé de recourir, pour cette mission nécessitant une expertise particulière et ne correspondant pas à un besoin permanent, au recrutement d'un agent contractuel.

Il est précisé que l'ADEME participe au financement de ce type de poste.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'autoriser** le Président à recruter un agent contractuel à temps plein à compter du 1er août 2009 en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 3 ans renouvelable une fois, afin d'assurer les fonctions de chargé de mission prévention et réduction des déchets ;
- **de fixer** la rémunération de l'emploi en référence à la grille des attachés territoriaux et de rendre l'agent éligible à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires et l'indemnité d'exercice des missions, dans les mêmes conditions et formes que celles fixées par la délibération du 17 mars 2005 pour les agents titulaires ;
- **d'autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Président

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

- 8 FEV. 2010



Pierre PRIBETICH

Convocation envoyée le 28 janvier 2010

Publié le - 5 FEV. 2010

Déposé en Préfecture le